

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 70, Number 2, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1106138ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1106138ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2002). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 70(2), 315–326.
<https://doi.org/10.7202/1106138ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

I. Les résultats de l'industrie canadienne de l'assurance de dommages en 2001

Selon le BAC, l'estimation pour l'année 2001 du rendement des capitaux propres des assureurs s'établissait à 3 %. Les bénéfices ont chuté de 52 %, pour atteindre 581 millions de dollars, soit le quart de ceux réalisés lors de la dernière bonne année de l'industrie, en 1997. On observe que la hausse des primes en 2001 a été annulée par une sinistralité plus élevée. Sur le plan des souscriptions, les pertes furent encore plus marquées que celles de l'an 2000, soit une variation de 26,8 %.

Voici les principales caractéristiques établies par le BAC pour le dernier trimestre et les quatre trimestres de l'année 2001, comparés à ceux de l'année précédente :

(en millions de dollars)	4 ^e trimestre 2001	Année 2001	Année 2000
Résultats financiers			
primes directes souscrites	6 208	24 037	21 540
primes nettes souscrites	5 499	21 834	21 540
primes nettes gagnées	5 368	20 572	19 090
sinistres réalisés	4 422	16 241	14 545
charges d'exploitation	1 706	6 439	6 146
perte de souscription	- 739	- 1 964	- 1 549
bénéfices sur placements	553	2 287	2 278
gains sur placements	228	589	1 041
bénéfice net	23	581	1 209
Ratios			
ratio sinistres à primes	82,4	78,9	76,2
ratio des charges	31,8	31,4	32,2
ratio combiné	114,2	110,3	108,4
rendement des capitaux propres	0,5	3	6,5
rendement du capital investi	9,1	7,6	9

2. L'industrie canadienne de l'assurance en 2001 vue par la compagnie Suisse de réassurance

Une analyse de la société Swiss Reinsurance Company Canada, faite en janvier dernier, pose d'abord un constat prégnant : sur une période de 12 mois (du quatrième trimestre de 2000 au troisième trimestre de 2001), le rendement des capitaux propres des assureurs de dommages s'établissait à 1,8 %, le niveau historique le plus faible de l'industrie d'assurance de dommages.

Le rapport de la compagnie suisse traite des thèmes suivants : il fait état des fusions et des acquisitions, rapporte les principaux faits d'actualité, dresse la liste des grandes poursuites devant les tribunaux, analyse le contexte réglementaire canadien, étudie les plans gouvernementaux d'indemnisation élaborés face à certains sinistres, examine les principales décisions des tribunaux, jette un coup d'œil sur certaines réformes législatives et fait l'inventaire des principales catastrophes naturelles ou accidentelles.

Le rapport se veut avant tout factuel, précis, détaillé.

3. Les résultats des compagnies américaines d'assurance et de réassurance de dommages en 2001

Pour la première fois de son histoire, l'industrie américaine P&C enregistrait, en 2001, une perte nette, selon l'organisme Insurance Services Office Inc. (ISO), un montant évalué à 7,92 milliards de dollars US, par rapport à des revenus nets de 20,56 milliards de dollars en 2000. Ce montant s'explique par les pertes encourues par la majorité des principaux assureurs du pays dans cette branche dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre et aussi par des faibles rendements liés aux investissements.

Du côté de la réassurance, les 20 plus grands réassureurs américains affichèrent, en 2001, un ratio combiné de 142,9 % par rapport à 108,4 % en 2000. Voici quelques résultats individuels des 5 premiers réassureurs américains (en milliers de dollars US) :

	Primes nettes de réassurance	Revenu net (perte nette)	Rapport combiné 2001	Rapport combiné 2000
General Reinsurance	3 959 691	(1 223 785)	175,2 %	111,7 %
Employers Reinsurance	3 706 697	1 990	131,4 %	112,0 %
American-Re-Insurance	2 761 559	(979 309)	148,3 %	117,1 %
Transatlantic Re/Putnam Re	1 764 101	(55 954)	116,0 %	100,4 %
Swiss Re America	1 647 179	(79 161)	141,4 %	121,4 %

4. Les catastrophes naturelles mondiales en 2001, selon les rapports annuels de Munich Re et de Swiss Re

La Munich Re a rendu public, le 13 mars dernier, son rapport annuel sur les catastrophes naturelles. Bien que les événements terroristes du 11 septembre 2001 ne cadrent pas dans la catégorie des catastrophes naturelles, le rapport invite les gestionnaires de risques à repenser le potentiel de sinistralité des sinistres à venir, notamment les sinistres sous-évalués ou non identifiés. À titre d'exemple, le rapport présente brièvement quelques chiffres troublants sur l'impact potentiel du choc d'un météorite sur la terre. Les risques climatiques et environnementaux continuent aussi de faire l'objet de préoccupation.

Les pertes assurables ont augmenté considérablement en 2001. On a dénombré quelque 700 sinistres dus à des désastres naturels, estimés à 36 milliards de dollars US en termes de pertes économiques et à 11,5 milliards de dollars US en termes de pertes assurées, une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année 2000 (7,5 milliards de dollars US). Connaissant l'impact de l'attentat terroriste américain du 11 septembre sur le plan des réclamations d'assurance, si, en plus, on avait connu un désastre naturel catastrophique, des interrogations importantes se seraient posées sur la capacité mondiale des marchés d'assumer un tel désastre. Si le pire a été évité, la question peut quand même être posée.

En 2001, près de 25 000 personnes ont perdu la vie dans une catastrophe naturelle. Le tremblement de terre au El Salvador, en janvier 2001, a fait 845 victimes. Un terrible tremblement de terre, en Inde, a fait aussi, en janvier, plus de 14 000 morts. Les 80 tremblements de terre de l'année 2001 ont généré des pertes économiques d'environ 9 milliards de dollars et des pertes assurées de 900 millions de dollars.

Pour sa part, la revue *Sigma* (1/2002), publiée par Swiss Re, évalue les pertes matérielles assurées (biens et pertes d'exploitation) à 34,4 milliards de dollars, dont 19 milliards furent allouées aux attentats terroristes du 11 septembre 2002. On peut décomposer le chiffre de 34,4 milliards de dollars en deux catégories, 24,4 milliards étant attribuables aux sinistres causés par l'homme et 10 milliards aux catastrophes naturelles.

La revue *Sigma* a inventorié 315 grands sinistres en 2001, dans lesquels plus de 33 000 personnes ont perdu la vie. À lui seul, le tremblement de terre de Gujarat, en Inde, a fait plus de 15 000 morts, tel que mentionné précédemment.

5. Une réforme ontarienne en assurance automobile s'impose

Dans la foulée des discussions entourant le document de consultation de l'assurance automobile proposé par le gouvernement ontarien, le BAC a également fait entendre sa voix. Une réforme s'impose dans ce secteur, le rapport sinistres à primes des douze derniers mois avoisinant les 85 % et les coûts de santé augmentant de 14,3 % par année.

Depuis l'instauration d'un mécanisme sans égard à la faute, en 1990, les coûts médicaux et les frais de réhabilitation des victimes d'accident d'autos ont augmenté annuellement. De 308 millions de dollars qu'ils étaient en 1991, ces coûts dépassent maintenant le milliard de dollars.

Les mesures préconisées par le BAC portent sur une réforme des principes d'évaluation et de règlement, une limitation du nombre des traitements des physiothérapeutes et des chiropraticiens, une redéfinition des blessures mineures et des blessures majeures, une clarification des frais collatéraux, pullulant d'un plan à l'autre, et un nouveau système de tarification.

6. L'expertise à distance

Sous l'égide du ministère des Transports, la France a formellement entériné l'expertise à distance (EAD). L'EAD est bien une expertise automobile dès lors qu'elle présente un maximum de garanties juridiques. Elle comprend quatre étapes :

a. Réception du véhicule accidenté : le réparateur prend une série de photos numériques montrant les caractéristiques des dommages et il les évalue.

b. Intégration des données dans un logiciel d'EAD : le réparateur envoie le dossier ainsi constitué à l'expert.

c. Réception du dossier par un expert : celui-ci étudie, valide ou conteste les composantes ; une discussion avec le réparateur peut être engagée.

d. Décision de l'expert : l'expert donne son accord au réparateur sur l'exécution des travaux ou choisit de se déplacer pour examiner le véhicule sur place.

Les assurés peuvent en tirer profit en terme de rapidité d'intervention. Quoiqu'opérationnelle, l'EAD n'est disponible actuellement que sur une base volontaire et uniquement pour la carrosserie légère. Les assureurs, les experts et les réparateurs souhaitent s'engager universellement dans cette démarche qui permet d'améliorer le service au client et de réduire le nombre de garages agréés.

7. Une poursuite en recours collectif portant sur la promotion de l'esclavage aux États-Unis

Une poursuite faramineuse de 1,4 milliard de dollars a été intentée dans l'État de New York par l'ensemble des descendants des personnes détenues en esclavage aux États-Unis de 1790 à 1860, ce montant signifiant pour cette époque une valeur de 40 millions de dollars.

Au nombre des organismes poursuivis pour ce montant, on compte de multiples compagnies et institutions qui ont succédé aux anciennes compagnies d'assurance, institutions bancaires et autres organismes qui avaient favorisé l'esclavage. Le principal argument des sociétés défenderesses est de mentionner qu'elles ne pouvaient être tenues responsables de ces événements anciens, bien que hautement regrettables, et que la question de l'esclavage ne reflète plus la philosophie des personnes physiques et morales actuelles faisant l'objet de cette poursuite.

8. Une poursuite de 50 millions de dollars intentée par la famille d'une victime des attentats du 11 septembre

Une poursuite de 50 millions de dollars fut intentée contre la société American Airlines et contre une firme de sécurité aérienne par la famille de Thomas J. Smithwick, un administrateur de portefeuille à l'emploi de Fred Alger Management, travaillant au 93^e étage du World Trade Center. Ce dernier n'est pas mort suite à l'impact de l'aéronef, mais plutôt lors de l'effondrement de l'édifice. Il

avait eu le temps de téléphoner à son épouse immédiatement après la catastrophe.

N'étant pas éligible aux compensations allouées par un Fonds spécial d'indemnisation découlant des attentats américains, en raison des fortes indemnités dues en vertu de polices d'assurance vie, la succession de M. Smithwick allègue, dans la poursuite, des dommages compensatoires et des dommages punitifs fondés sur la négligence.

Les représentants de nombreuses autres victimes n'auraient pas encore pris, à ce jour, la décision de poursuivre en justice ou de recevoir l'indemnité versée par le Fonds (Sept 11 Victim Compensation Fund). Il faut déduire des versements dus par le Fonds les sommes monétaires pouvant être versées en vertu de contrats d'assurance. Par ailleurs, l'un des problèmes qui pourraient découler des poursuites contre les compagnies aériennes proviendrait de l'épuisement des contrats d'assurance de ces compagnies pour faire face au déluge de réclamations en justice, chaque police étant limitée à 2 milliards de dollars environ par sinistre et pour l'ensemble des sinistres.

9. Une nouvelle poursuite contre l'industrie du tabac aux États-Unis

La société américaine Phillip Morris a décidé d'en appeler quant aux dommages punitifs de 150 millions de dollars qui ont été alloués par une cour de l'État de l'Orégon aux héritiers d'un fumeur décédé suite à un cancer du poumon, qui grillait avant sa mort des cigarettes dites douces.

En effet, la famille de Michelle Schwartz, laquelle est décédée en 1999 à l'âge de 53 ans, a eu droit à des dommages compensatoires totalisant 168 000 dollars et des dommages punitifs de 150 millions de dollars. La poursuite alléguait que les cigarettes consommées par la victime depuis 1976 était grandement dangereuses, même si elles étaient de faible teneur en goudron. La défense rétorquait que cette personne, qui fumait depuis l'âge de 18 ans, connaissait les risques associés au tabagisme, un produit qui n'a jamais été vendu comme étant sans danger, et qu'elle devait assumer les conséquences de ses faits et gestes.

10. Les résultats annuels du Lloyd's en 2001

Le Lloyd's a annoncé officiellement une perte de 3,11 milliards de livres (4,5 milliards de dollars US), pour l'année 2001, rompant ainsi une ancienne tradition, car auparavant l'institution publiait les

résultats trois ans après un exercice annuel. La perte est énorme, si on la compare à celle de 2000, qui s'élevait à 1,7 milliard de dollars. Il faut dire que l'ardoise de la tragédie du 11 septembre 2001 fut plutôt lourde pour la vénérable institution tricentenaire, une perte record dans ses livres, elle qui dut assumer un montant 2,8 milliards de dollars US, soit presque la moitié de la perte totale annuelle qu'elle a encourue en 2001. Le Lloyd's s'attend à ce que l'exercice 2002 en cours soit profitable, si aucune méga-perte ou catastrophe extraordinaire ne vient plomber les résultats attendus.

11. L'industrie de l'assurance est entrée dans un cycle haussier

Le marché dur est revenu, selon le Bureau d'assurance du Canada, et ce cycle haussier devrait perdurer jusqu'en 2005, selon divers experts. Le mouvement à la hausse des tarifs est nettement plus rapide depuis le 11 septembre 2001 et devrait se poursuivre jusqu'en 2003.

Ce mouvement haussier, témoignant d'une crise financière internationale et du resserrement de la réassurance mondiale, était d'ailleurs nécessaire bien avant les événements dramatiques américains de 2001, qui ont servi de catalyseur. Les grands réassureurs ne couvraient pas leur coût en capital bien avant le 11 septembre dernier. L'actuel cycle haussier se traduit actuellement par des augmentations de primes variant entre 25 % et 50 %.

12. Le marché haussier de la réassurance catastrophe des accidents du travail depuis 2002 aux États-Unis

Après des années de sous-tarifcation, surtout depuis les tempêtes de 1999, la réassurance, entrée en convalescence après le 11 septembre 2001, commence à se rétablir, mais il n'est plus question de pratiques hasardeuses. Les réassureurs se recentrent désormais sur leur métier, oubliant les produits financiers, et surtout ils ont relevé substantiellement les taux. Voici un exemple.

Au moment du renouvellement de son programme excédentaire de réassurance accidents du travail, en 2002, Zurich North America a pu constater que les marchés étaient complètement modifiés. L'assureur a dû assumer des tarifs de rétrocession 40 fois plus élevés par rapport à ceux payés l'année précédente. Comme les réassureurs vie en réassurance accidents et santé (*accident and health*) avaient quitté le marché, Zurich dut se tourner du côté de la réassurance biens pour son programme de réassurance catastrophe acci-

dents de travail, trouvant les mêmes limites par rapport à l'année précédente, mais à un prix substantiellement plus élevé.

13. Les difficultés de l'industrie de l'assurance à s'ouvrir au commerce électronique

Un article de Howard Green, président de Riskclick, paru dans *Reinsurance*, fait le point sur cette question. En dépit des bénéfices évidents que l'on peut retirer du e-commerce, le démarrage est encore lent au sein de l'industrie de l'assurance. Contrairement aux autres industries, où les relations commerciales sont bilatérales, et qui fonctionnent merveilleusement bien avec le commerce électronique, l'industrie des assurances est dépendante de la complexité des relations multilatérales, dans lesquelles peuvent interagir, dans un même dossier, un gestionnaire de risque, plusieurs courtiers, dix souscripteurs, un agent de réclamation, un expert en sinistre et un avocat.

En outre, dans le cadre des conférences de la rencontre annuelle du RIMS, tenue à la Nouvelle-Orléans en avril dernier, le manque de sécurité est actuellement un problème important dans le développement du commerce électronique. Il est relativement facile pour un pirate informatique d'intercepter les courriels liés à des dossiers confidentiels importants.

14. Montée des sociétés captives dans le monde

La constitution de sociétés captives a augmenté à un rythme plus rapide en 2001 qu'au cours de l'année précédente, soit 316 nouvelles captives versus 202 captives ayant cessé leurs opérations. Il s'agit du plus grand nombre de constitution de captives en une année au cours de la dernière décennie. À l'échelle mondiale, le nombre de captives a crû de 5,9 % en 2001, pour atteindre un total de 4 723 sociétés.

Les hausses de tarifs et les restrictions contractuelles en vigueur depuis le 11 septembre 2001 pourraient éventuellement inciter une société à rechercher des alternatives à l'assurance, notamment la constitution d'une captive. À titre d'exemple, un important groupe de propriétaires d'édifices new-yorkais (*Real Estate Board's largest members*) examinerait la possibilité de former une captive pour leur groupe, apte à souscrire les risques d'assurance de biens et de responsabilités.

15. Les trois plus grands courtiers mondiaux de réassurance

Les trois plus grands courtiers mondiaux de réassurance, classifiés sur le plan des revenus bruts, sont l'américain Aon Re Worldwide (720 000 000 \$), l'américain Guy Carpenter & Co. Inc. (625 000 000 \$) et l'anglais Benfield Group P.L.C. (401 200 000 \$).

Le rôle du courtier de réassurance est de faciliter les échanges entre les cédantes (sociétés d'assurance) et les sociétés de réassurance, par des analyses financières, des études de risques et divers services de consultation (*runoff services, actuarial or risk securitization consulting*).

16. Les grands courtiers en assurance

Contrairement aux résultats des assureurs, les revenus des grands courtiers en assurance mondiaux ont augmenté significativement en 2001, si l'on en juge par le tableau suivant publié dans le *Business Insurance* :

	Courtage et consultation	% par rapport à l'an 2000
Marsh & McLennan	7 312 milliards USD	5,7 %
Aon	5 597 milliards USD	9 %
Willis	1 357 milliards USD	9,7 %
Arthur J. Gallagher	859 millions USD	14,3 %
Brown & Brown	359,7 millions USD	39,3 %
Hilb, Rogal & Hamilton	323,1 millions USD	26 %

17. Le premier courtier canadien ayant accès au marché Lloyd's

B. F. Lorenzetti et associés est devenu le premier courtier canadien accrédité chez le Lloyd's, un vaste marché de souscripteurs captifs (Lloyd's syndicates) et de courtiers captifs (Lloyd's brokers). Une telle accréditation lui permettra de transiger directement avec les syndicats, sans passer par les courtiers ou les intermédiaires. Le Lloyd's représente environ 15 % du portefeuille de B.F. Lorenzetti et associés, environ 45 % de ce portefeuille étant composé de risques spécialisés.

Le Lloyd's, premier marché mondial d'assurance, est renommé dans la souscription des grands risques ou encore des risques spéciaux. La capacité de souscription d'assurance et de réassurance s'élevait à 11 millions de livres en 2001, grâce à ses 108 syndicats,

desservant quelque 64 pays dans le monde. En outre, 5 % de la réassurance mondiale transite par cette institution.

18. Un séisme dévastateur en Afghanistan

En mars dernier, un tremblement de terre a frappé durement ce pays, déjà lourdement éprouvé, faisant 1 500 morts, 4 000 blessés et quelque 20 000 sans-abri. Le séisme, de magnitude 6 sur l'échelle de Richter, fut suivi de plusieurs autres secousses sismiques. Il a frappé la région de Baghlan, rasant complètement la petite ville de Nahrin, au pied de l'Hindu Kuch, sise à environ 200 kilomètres au nord de Kaboul.

Un précédent tremblement de terre avait frappé le nord de l'Afghanistan, au début de mars, tuant une centaine de personnes. Les séismes les plus meurtriers, toutefois, également dans le nord du pays, furent enregistrés en 1998, en février puis en mai, faisant au total 10 000 morts.

19. Les trois plus grands sinistres assurés en 2001 furent américains

Les trois plus grands sinistres assurés en 2001 furent américains : le numéro un est l'attaque du World Trade Center et du Pentagone en septembre (plus de 40 milliards de dollars), la tempête tropicale Allison et les inondations qui ont suivi en juin (3,1 milliards de dollars) et les tempêtes de grêle d'avril (1,9 milliard de dollars). Ces chiffres, tirés de Sigma, publiés par la Compagnie Suisse de réassurance, excluent les sinistres de responsabilité civile.

20. AXA a traversé une mauvaise passe depuis septembre dernier

AXA, le premier assureur mondial, a traversé une mauvaise passe depuis les événements catastrophiques du 11 septembre dernier, selon les analystes. Les attaques terroristes aux États-Unis lui ont coûté quelque 600 millions de dollars, sans compter la forte sinistralité de l'année 2001 (l'explosion de l'usine toulousaine, la destruction de 21 avions neufs au Sri Lanka). Il faut aussi ajouter le retournement conjoncturel financier : l'effondrement de ses actions cotées en bourse (une chute de 26 % en deux ans) et l'accroissement de son endettement. Les résultats financiers du groupe en 2001 seraient inférieurs de moitié aux prévisions escomptées.

En plus, il semble que les contentieux sociaux, issus de la fusion AXA-UAP, seraient loin d'être réglés. Bref, un ensemble d'événements circonstanciels qui écorcent l'image de marque du champion français et mondial de l'assurance et, du même coup, celle de son nouveau président, Henri de Castries, un financier, qui a succédé à Claude Bébéar à la présidence du directoire. Il semble donc que le nouvel homme fort du groupe doive asseoir son pouvoir dans la douleur.

21. Un incendie de tunnel qui a coûté cher

Le tunnel du Mont-Blanc est à nouveau accessible aux routiers. Sa réouverture avait été retardée, l'hiver dernier, trois ans après un terrible incendie, par l'apparition soudaine de fissures dans la voûte. Des questions restent encore en suspens. On s'insurge contre les conditions d'accès au tunnel, la présence des poids lourds et l'absence d'aires de stockage. On se souvient encore du terrible incendie du 24 mars 1999, causé par un camion transportant une cargaison de farine et de margarine, qui avait provoqué la mort de 39 personnes, causé des dommages corporels avoisinant 4 millions d'euros et des dommages matériels de 460 millions d'euros, sans compter une perte d'exploitation évaluée à 75 000 euros par jour.

Malgré tout, les travaux de réparation ont été conjugués avec des travaux exceptionnels sur le plan de la sécurité : capacité de désenfumage doublée, augmentation des ventilateurs de voûte, de sites refuge et de niches de sécurité, installation de multiples caméras vidéo, de postes de contrôle-radar et d'anémomètres opacimètres (détecteur de toute fumée), sans compter les galeries d'évacuation, la présence de camions de pompiers et de professionnels du feu affectés à la sécurité et celle de véhicules électriques d'urgence.

22. Cartographie des risques d'inondation

Un organisme français accrédité à cette fin, Mission des risques naturels, a été créé en mars 2000 pour être l'interface des pouvoirs publics sur les questions liées aux risques naturels. Il propose une cartographie précise des risques d'inondation à travers un panorama exhaustif des documents existants. Quatre types de cartes sont mis en évidence : celles des zones inondées et inondables, des cartes de vulnérabilité, les cartes des équipements humains et économiques existants et, enfin, celles des secteurs bâtis et à bâtir.

Pour la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), l'objectif est d'avoir une connaissance géographique du risque per-

mettant d'apporter des conseils de prévention plus adaptés aux assurés, de mieux estimer les cumuls de risque avant les sinistres et d'évaluer, après les sinistres, le coût des dommages de façon fiable et rapide.

23. Ouverture du marché chinois de l'assurance

L'entrée de la Chine à titre de membre du World Trade Organisation, en septembre dernier, favoriserait l'ouverture au monde des marchés de l'assurance et de la réassurance. La Chine, par l'intermédiaire du China Insurance Regulatory Commission (CIRC), a dû faire d'importantes concessions à cet égard, dont celle de permettre d'ouvrir son marché aux assureurs étrangers sur la base de critères prudentiels et géographiques.

À titre d'exemples, les sociétés étrangères d'assurance de personnes et celles d'assurance IARD pourront obtenir une licence leur permettant d'opérer pendant deux ans dans 5 cités chinoises, cette licence pouvant s'élargir par la suite à 5 autres cités. Les licences prévoient aussi d'autres mesures touchant notamment les types de risques (individuels ou commerciaux), les types de garanties et les services de réassurance pouvant être offerts par des sociétés étrangères.